

Le Conseil,

Vu la communication par laquelle monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Mesdames, messieurs, l'annulation de l'élection de deux maires de la Communauté urbaine vient d'entraîner, au sein des conseils municipaux de Villeurbanne et de Caluire et Cuire, de nouvelles élections de délégués à la Communauté urbaine. Je déclare installés dans leurs fonctions aujourd'hui, les nouveaux conseillers communautaires, madame Granger, messieurs Balaÿ et Marquerol. Qu'il me soit permis, au nom de notre assemblée, de leur faire part de nos félicitations et de nos vœux de bienvenue.

Ces changements extérieurs à notre conseil ont, comme vous le savez, entraîné le départ du premier vice-président que j'avais choisi en septembre 1995 et que vous aviez élu comme les 37 autres membres de notre bureau. Il nous faut donc pourvoir au remplacement du premier vice-président. Nous appliquerons le droit commun, monsieur Jacques Meyer, actuellement deuxième vice-président chargé de la propreté, devient, par application pure et simple de la loi, premier vice-président de la Communauté urbaine et chacun des vice-présidents élus en septembre 1995 avance d'un rang dans l'ordre du tableau.

Cette démarche est logique et conforme au fonctionnement de notre assemblée tel que je l'ai souhaité lors de mon élection en septembre 1995. Tous les membres de l'exécutif ont ma confiance, quelque soit leur appartenance politique. Ils appliquent solidairement la politique voulue par la majorité élargie de cette assemblée et définie par le plan de mandat.

Notre exécutif, vous le voyez, est incomplet en bas de tableau par rapport à ce que nous avons décidé en septembre 1995. Nous allons donc élire un nouveau 38° vice-président ;

B - Propose de procéder à l'élection d'un nouveau 38° vice-président :

Vu la présente communication ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Monsieur Michel Chapas a été élu 38° vice-président du conseil de communauté.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,